

La culture, une question de politique

Michel Moreau

Numéro 19, printemps 1983

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/18467ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Moreau, M. (1983). La culture, une question de politique. *Continuité*, (19), 7–7.

LA CULTURE, UNE QUESTION DE POLITIQUE

Créé en 1979 par le secrétaire d'État conservateur David MacDonal et élargi en 1980 par son successeur libéral Francis Fox, le comité d'étude de la politique culturelle fédérale (Applebaum-Hébert) a été doté d'un budget de deux millions cinq cent mille dollars et de vingt employés. Le comité a présenté le compte rendu des mémoires et des audiences publiques en janvier 1982 et remis son rapport en novembre 1982. Le gouvernement fédéral a chargé son comité permanent des communications et de la culture d'en faire l'étude.

Pour des raisons politiques, les communications et la culture sont depuis longtemps l'objet de tiraillements entre Québec et Ottawa. Afin sans doute d'établir les fondements d'une politique d'ensemble qui englobe les politiques et les programmes et assure la cohésion de ses interventions dans les domaines des arts, du film, de la télévision et du patrimoine... le gouvernement fédéral a chargé son comité permanent des communications et de la culture de faire l'étude du rapport Applebaum-Hébert.

Ce compte rendu a pour but de présenter le mandat, les recommandations et les résultats attendus du rapport de cette commission.

LE MANDAT

Mandaté en août 1980, le comité Applebaum-Hébert sur la politique culturelle fédérale a étudié la question pendant deux ans. Il s'est donné pour mandat dès le départ d'étudier non pas la culture elle-même, mais la politique fédérale sur cette question. Le champ d'étude couvrait les institutions et les lignes de conduite qui ont favorisé ou entravé l'essor culturel. Le comité voyait son mandat comme un prolongement de

celui de la Commission royale d'enquête Massey-Lévesque (1951) sur l'avancement des arts, des sciences et des lettres.

Orienté à l'origine vers les arts, c'est à la création artistique que le comité a accordé le plus d'importance. Ce n'est qu'à partir de la présentation des mémoires qu'il a admis dans son champ d'étude «*les monuments que nous ont légués nos ancêtres*». Il reconnaît essentiellement comme patrimoine à préserver le patrimoine foncier: lieux historiques, sites et objets archéologiques.

LES RECOMMANDATIONS

La principale recommandation du Comité, à l'instar de beaucoup d'autres commissions d'enquête, consiste à créer un organisme: le Conseil du patrimoine pour pallier les problèmes constatés dans le domaine de la conservation du patrimoine.

Compte tenu que «*52 organismes ont des devoirs et des intérêts dans le domaine du patrimoine*» et qu'au moins «*14 organismes fédéraux participent au financement et au soutien de programmes liés au patrimoine, dont le Conseil des Arts, la Commission de la Capitale nationale, les ministères des Communications, de l'Environnement et celui des Affaires indiennes*»... il était aisé de prévoir que le Comité, au lieu de revoir les rôles et responsabilités des organismes déjà en place, recommande la création d'un nouvel organisme qui les chapeaute et règle les problèmes de cohésion et de financement.

LES RÉSULTATS

À part certaines lignes directrices utilisables dans l'avenir par les pouvoirs publics, le

comité, de son propre aveu, s'est borné à envisager des solutions à divers problèmes. Il estime avoir rempli sa mission «*si le rapport aide à défricher le terrain en vue de l'établissement d'un ensemble rationnel de principes directeurs*».

Mais, comme un membre du comité, Joy Cohnstoedt, le souligne très justement (annexe A, page 350) «*les déclarations de principes ne se prêtent pas à l'instauration de pratiques réglementaires mais reflètent plutôt des souhaits*».

À cheval entre le culturel, le social et l'économique, le domaine de la conservation du patrimoine, en particulier de l'environnement bâti, a retenu peu et bien tardivement l'attention d'un comité préoccupé surtout de la distinction nette entre ce qui est culturel et ce qui ne l'est pas.

Alors que le mandat d'étude était les institutions, le comité conclut paradoxalement au terme de ses délibérations «*que la politique culturelle devait accorder la priorité à l'artiste*».

Cette confusion entre les besoins des offrants et des demandeurs culturels, et entre ceux des institutions et des individus créateurs, doublée de ce pré-requis affirmé de priorité à la création artistique qui relègue par voie de conséquence la conservation au second plan,

font que le comité d'étude a esquivé des questions fondamentales concernant le maintien et la survie des entreprises culturelles.

Ainsi, dans le domaine du patrimoine, on compte sur la mise en place d'une nouvelle structure bureaucratique pour pallier les problèmes présentés en audience. Bien qu'observé, le problème du financement des entreprises oeuvrant à la conservation de l'environnement bâti a été complètement éludé et sa solution subordonnée à la création de ce nouveau Conseil du patrimoine. Bien qu'il soit expressément constaté que «*la pénurie de fonds est la source des maux dont souffre actuellement le patrimoine national*» et que «*c'est le condamner que de l'abandonner, même momentanément par manque d'argent*», la recommandation n'exprime qu'un souhait: que «*le fédéral augmente son aide aux petits établissements*».

En résumé, ce comité ne faisait pas de consultation sur un projet de politique et n'en a présenté aucun. Et pour répondre aux urgences, on a confié à un autre comité l'étude du rapport du comité d'étude, de sorte que la politique culturelle fédérale est encore à venir...

Michel Moreau ■

**PRO
PAYSAGE**

Marie-Claude Bergevin
Architecte paysagiste

132, rue Saint-Pierre
Québec, Qué., G1K 4A7
(418) 692-2592